

SPIRAL

Secrétariat Permanent pour la Prévention
des Pollutions Industrielles et des Risques
dans l'Agglomération Lyonnaise



21 octobre 2005

Lyon - Préfecture du Rhône



Secrétariat du SPIRAL : DRIRE Rhône-Alpes
2, rue Antoine Charial - 69426 Lyon Cedex 03
Tél : 04 37 91 44 44 - Fax : 04 37 91 28 03
Site internet : <http://www.lyon-Spiral.org>

Sommaire

Rétrospective

Les SPPPI.....	4
La création du SPIRAL dans un contexte conflictuel.....	4
Sa mission.....	5
Son organisation.....	5
Les missions de ses groupes de travail.....	6

Le forum du SPIRAL, année 2001

Les 17 actions issues du forum des 10 ans du SPIRAL	10
Suites données aux 17 propositions du forum.....	11

Les actions principales du SPIRAL 2001 – 2005

SPIRAL RISQUES	12
SPIRAL AIR.....	13
SPIRAL TMD.....	14
SPIRAL EAU.....	15

L'actualité du SPIRAL

Les actions thématiques.....	16
SPIRAL RISQUES	16
SPIRAL AIR.....	17
SPIRAL TMD.....	18
SPIRAL EAU.....	18
Le fonctionnement du SPIRAL	19

Les perspectives	20
------------------------	----

Annexe 1

Suites données aux propositions du forum des 10 ans du SPIRAL en novembre 2001.....	22
---	----

Annexe 2

L'organisation du SPIRAL	24
--------------------------------	----

Rétrospective ...

les SPPPI (Secrétariats Permanents pour la Prévention des Pollutions Industrielles)

Les SPPPI sont des structures d'information, de concertation, de dialogue, de propositions et d'actions entre tous les « acteurs de l'environnement » : élus, administrations, industriels, experts, associations de protection de l'environnement...

Ces structures, au nombre de 14 à ce jour, permettent de définir des orientations de la politique locale de prévention des pollutions industrielles et des risques.

Trois mots-clés caractérisent en pratique le fonctionnement des SPPPI :

- **concertation**, nécessaire à l'élaboration en commun de programmes d'action chiffrés conciliant protection de l'environnement et développement économique
- **coordination**, indispensable à la cohérence de ces programmes
- **transparence**, qui est le fondement de la confiance réciproque sur laquelle repose le succès de ces actions



Bien que tous les SPPPI soit bâtis suivant un schéma semblable, organisés en commissions (eau, air, déchets, risques, voire d'autres), chacun d'entre eux est en fait spécifique, et résulte d'une histoire particulière liée au contexte de sa création. Le premier SPPPI (celui de PACA) a été créé en 1971, celui de l'agglomération lyonnaise est le 4^{ème} mais il a fallu attendre 1990...

la création du SPIRAL dans un contexte conflictuel

Dans les années 1980, l'imbrication des implantations industrielles et le tissu urbain dans le sud de Lyon - la « vallée de la chimie » mais également le port Edouard Herriot - à conduit à des tensions entre industriels, élus locaux et État ; tensions dues principalement à la mise en œuvre de la loi du 22 juillet 1987 obligeant à la prise en compte des risques technologiques dans les documents d'urbanisme, mais également à des préoccupations environnementales en particulier la pollution atmosphérique (dioxyde de soufre provenant des industries) ; se superposaient également à ces problèmes les risques liés aux transports de matières dangereuses induits par les établissements locaux et par un transit important qui traversait la ville.

La création d'un SPPPI dans l'agglomération lyonnaise apparaît comme un moyen de renouer le dialogue et de trouver des modes de concertation évitant de retomber dans des situations de blocage ; ce SPPPI, qui a pris pour nom SPIRAL (Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles et des Risques dans l'Agglomération Lyonnaise), est présenté comme un défi « réconcilier l'industrie et son environnement ». Cette création est officialisée par un arrêté préfectoral en date du 10 décembre 1990.

Lors de la création du SPIRAL, trois thèmes de travail sont retenus :

- la pollution atmosphérique (première préoccupation des habitants de l'agglomération)
- la localisation de nouvelles installations industrielles (problématique de l'aménagement de l'espace ou de l'organisation entre l'urbanisation et l'activité économique)
- le transport de matières dangereuses

Au fil du temps d'autres thèmes sont venus enrichir les problématiques déjà étudiées :

- les risques industriels, très peu de temps après la création du SPIRAL
- la qualité de l'eau
- l'information
- les déchets

sa mission

La mission dévolue au SPIRAL lors de sa création est de « susciter et de coordonner les actions de prévention des pollutions et des risques » ; pour atteindre son objectif, le SPIRAL « développera entre les différents organismes et personnes intéressés et sur les questions de son ressort, l'échange d'information, la réflexion en commun et la concertation pour aboutir à des recommandations afin que chaque acteur puisse intégrer dans son action ces orientations prioritaires »

La mission primordiale du SPIRAL est affichée comme voulant démontrer la « faisabilité d'un développement harmonieux et équilibré de l'industrie et de la ville ».

son organisation

Le SPIRAL naît fin 1990 mais ses travaux ne débutent vraiment qu'en 1991 ; il se veut une « structure de concertation regroupant administrations d'État, collectivités locales, industriels, associations de protection de l'environnement et personnalités qualifiées », il comprend :

- une commission permanente présidée par le Préfet, composée de seize membres représentant en nombre égal les quatre collèges
- des groupes de travail temporaires ou permanents sur des thèmes spécifiques (pollution atmosphérique, risques industriels...)
- un (large) comité plénier comprenant élus, industriels, services de l'État, associations, médias et personnalités parties prenantes en matière d'environnement industriel, se réunissant publiquement une fois par an ¹ et auquel la commission permanente rend compte de ses travaux, des résultats obtenus, des objectifs et des orientations
- un secrétariat assuré par la DRIRE ² »
- le Préfet du Rhône est Président du SPIRAL, avec une co-présidence dévolue au président du Grand Lyon

¹ depuis 1996, le rythme des réunions est porté officiellement à 2 ans mais, en fait, le comité plénier se réunit plus rarement ; en 2005, la réunion prévue pour les « 15 ans du SPIRAL » fera office de comité plénier

² actuellement, deux des cinq groupes de travail disposent d'un secrétariat conjoint : avec l'Agence de l'Eau RMC pour le groupe Eau, avec la Direction Départementale de l'Équipement pour le groupe Transport de Matières Dangereuses.

Composition actuelle de la commission permanente

Etat	4 sièges
Communauté Urbaine de Lyon	2 sièges
Ville de Lyon	1 siège
Département du Rhône	1 siège
Chambre de Commerce et d'Industrie de Lyon	1 siège
GIL MEDEF Lyon-Rhône (Mouvement des Entreprises DE France)	1 siège
GICCRA (Groupement des Industries Chimiques et Connexes Rhône-Alpes)	1 siège
APORA (Association des entreprises Rhône-Alpes pour l'environnement industriel)	1 siège
FRAPNA Région (Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature)	1 siège
FRAPNA Rhône (Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature)	1 siège
UFC du Rhône (Union Fédérale des Consommateurs)	1 siège
Une personnalité qualifiée	1 siège

les missions de ses groupes de travail

telles qu'elles ont été fixées dès la création des groupes de travail

Certaines des missions dévolues aux groupes de travail ont depuis évoluées, soit pour tenir compte des problèmes d'environnement locaux, soit sur demande du Préfet

- **SPIRAL LOCALISATION DES NOUVELLES INDUSTRIES** (*création : 1991*)

- définir le concept d'une zone industrielle pouvant accueillir des installations classées en garantissant autant que faire se peut le respect de l'environnement et une parfaite transparence vis-à-vis du public,
- suivre une expérience pilote de réalisation d'une telle zone,

Le groupe de travail « localisation de nouvelles installations industrielles a arrêté ses travaux en 1998, sa mission étant terminée ; la création d'une zone pilote n'a pas abouti mais le Grand Lyon a intégré ce concept dès 1996 dans le plan d'occupation des sol et la également appliqué dans la requalification de ses zone d'activités industrielles.

- **SPIRAL RISQUES INDUSTRIELS** (*création : 1991*)

(telles qu'elles ont été définies dès la création du groupe de travail)

- faire des propositions visant à améliorer la maîtrise des risques générés par les principaux établissements industriels de l'agglomération lyonnaise, notamment par une meilleure information préventive du public

(nouvelles missions définies dans une lettre adressée en 2001 par le Préfet à M. Michel REPPELIN, président du groupe de travail)

- faire réaliser un état des lieux du risque technologique en terme d'aléas, de vulnérabilité et d'enjeux et un bilan des actions engagées depuis plusieurs années en vue de la maîtrise de ce risque, notamment celles initiées par le SPIRAL RISQUES
- poursuivre les actions de sensibilisation et d'information, en visant des publics ciblés (élus, scolaires...) et/ou particulièrement exposés (riverains des sites à risque, personnel d'intervention extérieur aux entreprises...) et de développer de nouveaux outils pédagogiques à cet effet

- favoriser le retour d'expérience et les échanges de bonnes pratiques dans la gestion organisationnelle du risque technologique au sein des entreprises
- contribuer à une meilleure préparation des acteurs en cas de crise à travers la planification d'exercices de crise, la formation « à froid » des élus sur leur rôle à tenir en situation de crise, la réalisation d'un retour d'expérience sur ces exercices et l'utilisation des plans de secours
- plus généralement, faciliter la diffusion et l'entretien d'une « culture du risque » auprès des responsables

- **SPIRAL TRANSPORTS DE MATIÈRES DANGEREUSES** (*création : 1991*)

(telle qu'elle a été définie dès la création du groupe de travail)

- faire une investigation aussi complète que possible des préoccupations relatives aux transports de matières dangereuses dans l'agglomération lyonnaise et proposer une politique de réduction de ces risques

(nouvelles missions définies dans la lettre adressée par le Préfet le 1^{er} août 2001 à M. Claude PILLONEL, président du groupe de travail, dans le cadre du Projet Territorial de l'Etat)

- valider l'inventaire de niveau départemental, des études, analyses, bilans et statistiques qui ont été menés sur les différents modes de transport de matières dangereuses, en termes d'aléas, de vulnérabilités et enjeux
- recenser géographiquement les quantités de matières dangereuses transportées depuis les centres producteurs vers les centres consommateurs sur l'ensemble du département. Préciser les axes de circulation par une enquête « cordon », ou un autre moyen
- évaluer l'impact de l'application du plan de circulation des T.M.D. dans l'agglomération lyonnaise fixé par l'arrêté préfectoral du 7 décembre 2000 et faire des propositions pour une éventuelle transposition au niveau du département
- répertorier les sites de stationnement occasionnel des TMD routiers sur des aires non spécialisées (aires de services et de repos, par exemple) et mesurer l'importance du risque ainsi généré
- élaborer un cahier des charges pour l'aménagement d'une plate-forme « modèle », d'échanges modaux en prenant en considération les préoccupations environnementales et de sécurité publique
- ouvrir une réflexion sur la sécurité offerte par les canalisations par rapport aux autres modes de transport de matières dangereuses. Faire l'inventaire du réseau de canalisations existant sur le département ainsi que la nature des produits transportés
- poursuivre les actions de sensibilisation et d'information sur le T.M.D. notamment en direction des élus, des professionnels et des exploitants de plates-formes multimodales

- **SPIRAL AIR** (*création : 1991*)

(telles qu'elles ont été définies dès la création du groupe de travail)

- proposer des dispositions pérennes en vue de la limitation des émissions de SO₂ sur l'agglomération
- effectuer un bilan et proposer des objectifs chiffrés de réduction des émissions d'origine industrielles (COV, oxydes d'azote, poussières)
- effectuer un inventaire des sources des nuisances olfactives chroniques ou accidentelles et étudier les moyens de prévention appropriés

(nouvelles missions définies dans la lettre adressée par le Préfet le 21 mai 2002 à M. Michel REPPÉLIN, nouveau Président du groupe de travail)

- proposer des actions visant, d'une part à limiter et prévenir les émissions de polluants (gaz, poussières, odeurs) provenant des activités humaines, et, d'autre part à informer la population sur la problématique de la qualité de l'air en liaison avec COPARLY
- engager au plus tôt une réflexion sur la faisabilité d'une étude des sources de nuisances olfactives chroniques ou accidentelles sur l'agglomération lyonnaise et les moyens de prévention appropriés

- **SPIRAL EAU** (*création : 1993*)

- étudier les moyens possibles, au niveau de l'agglomération lyonnaise, pour atteindre les objectifs du Plan d'action Rhône (objectifs repris dans le SDAGE en 1996 et qui visent, d'une part à réduire de moitié d'ici 2007 les rejets au fleuve des micropolluants organiques et des substances toxiques, et, d'autre part à soustraire le fleuve au risque de pollution accidentelle)
- mettre en place un dispositif permanent de suivi des rejets des industriels et des collectivités dans le Rhône et la Saône, et un contrôle de l'impact de ces rejets sur le milieu naturel notamment du point de vue éco-toxicologique.

- **SPIRAL INFORMATION** (*création : 1994*)

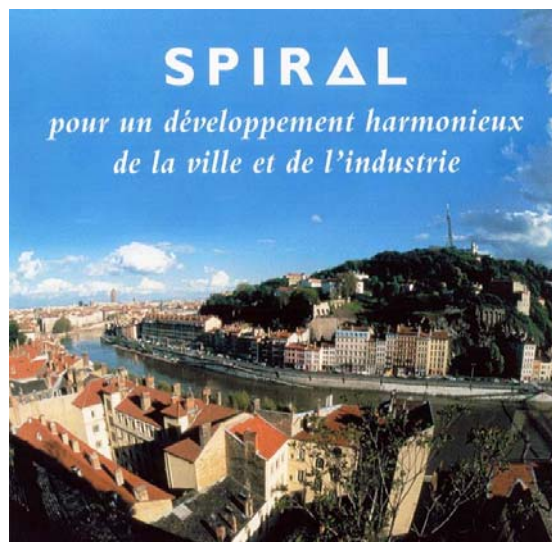
- Informer le public, via les relais d'opinion, sur les pollutions et la maîtrise des risques technologiques, et crédibiliser à travers le SPIRAL les données sur l'environnement

Le groupe « information » a été transformé en intergroupe en novembre 1996 après qu'il a été admis qu'il revenait à chaque président de groupe de communiquer sur ses actions.

- **SPIRAL DÉCHETS** (*création : 1996*)

- examiner les modes de gestion des DIB (déchets industriels banals) produits dans le département du Rhône et faire des propositions pour améliorer leur gestion

Le groupe s'est arrêté momentanément de fonctionner après sa participation aux travaux de révision du plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés qui avait consisté à réaliser en 2000 une évaluation des DIB (Déchets Industriels Banals) du département du Rhône en enquêtant sur place auprès de plus de 3000 entreprises.



Le forum du SPIRAL, année 2001

Le forum organisé à l'occasion des 10 ans d'existence du SPIRAL en novembre 2001, a permis de faire le bilan du fonctionnement et des actions réalisées depuis sa création, et de définir, au travers des échanges entre les participants et des résultats du sondage d'opinion réalisé à cet effet sur toute l'agglomération lyonnaise, des priorités d'actions pour les années à venir. Ce sondage montrait en particulier que la préoccupation principale des habitants du Grand Lyon était la qualité de l'air (66 %) loin devant les risques industriels majeurs (40 %) bien qu'il ait eu lieu en octobre 2001 soit 1 mois après la catastrophe d'AZF ; ces résultats seront d'ailleurs confortés par un nouveau sondage en juin 2004 qui donnera le même ordre de priorité (64 % et 38 %).



A partir des débats du forum, en particulier des 3 ateliers organisés sur les thèmes suivants : Information du public et démocratie locale - Actions volontaires et pollutions dispersées - Santé et environnement, il a été dégagé 17 propositions d'actions thématiques, d'actions transversales (information, communication) et des propositions sur le fonctionnement du SPIRAL.

les 17 actions issues du forum des 10 ans du SPIRAL

- Les actions thématiques
 - réactiver le SPIRAL AIR pour qu'il retrouve son rôle de réflexion, d'étude, de proposition, de recommandation. Cette demande transparaît de tous les éléments analysés, en particulier des différentes interventions faites au cours du Forum, et la qualité de l'air reste la préoccupation majeure des habitants du Grand Lyon
 - se préoccuper de l'impact sur la santé : cette problématique santé/environnement concerne particulièrement la pollution atmosphérique, néanmoins le débat a été largement ouvert sur l'acceptabilité du risque. Il est proposé de continuer à parler de ces questions et de donner plus d'informations à la population ; par contre, la création d'un groupe spécifique (autre que celui du SPIRAL AIR) sur ce sujet n'est pas parue d'actualité
- L'information du public, la communication
 - adapter l'information pour qu'elle soit compréhensible par les différents publics ; l'enjeu est de mieux cibler la communication faite par le SPIRAL, en utilisant des relais locaux différents tels que mairies, écoles, médecins ...
 - faire une information transparente (« dire la vérité »), et renouvelée (pour tenir compte des évolutions)
 - renforcer l'information des concitoyens en organisant des réunions publiques, notamment faire une réunion annuelle de restitution des travaux du SPIRAL devant le public
 - s'appuyer sur les communes pour transmettre l'information aux populations (en particulier sur les risques majeurs), les associations locales et comités de riverains, les salariés des entreprises (rôle d'ambassadeur) et la presse locale

- développer le partenariat avec les médias : faire de l'information en amont, éviter l'information de crise
 - mieux impliquer dans les travaux du SPIRAL les associations de défense de l'environnement, vecteurs qui apparaissent les plus crédible en matière d'information du public
 - développer le partenariat avec l'éducation nationale, à l'exemple de la réalisation du cédérom sur les risques majeurs en Rhône-Alpes
 - admettre plus de représentants de la société civile au sein du SPIRAL
 - créer un point de rassemblement de toute la documentation, de toutes les publications sur l'environnement industriel, produites par les différentes composantes du SPIRAL ; au besoin, utiliser une structure existante telle que la MRE (Maison Rhodanienne de l'Environnement)
- Le fonctionnement du SPIRAL
 - faire perdurer les nombreux points positifs qui ont été soulignés au cours du Forum : la capacité du SPIRAL à faire débattre, à faire apparaître des équilibres indispensables entre enjeux souvent contradictoires, à être porteur de cette possibilité de médiation, la structure collégiale qui lui confère une crédibilité certaine
 - tirer d'avantage encore de l'espace de débats, de propositions, de sensibilisation que constitue le SPIRAL
 - amplifier le travail de proximité avec les populations, les acteurs économiques, les élus
 - renforcer la capacité à être un relais d'information vers nos concitoyens
 - travailler à « géométrie variable » pour ce qui concerne le champ d'intervention géographique du SPIRAL, en fonction des thématiques et des circonstances locales
 - disposer d'un statut juridique ou de toute forme de structure, qui permette au SPIRAL de financer de manière collégiale les actions qu'il entreprend, d'avoir les moyens humains indispensables à son bon fonctionnement (pouvoir faire appel à des CDD, des stagiaires...)

suites données aux 17 propositions du forum

Parmi les 17 propositions qui sont ressorties des débats du forum, plusieurs ont été réalisées comme la réactivation du groupe de travail AIR dont l'action la plus importante (et la plus spectaculaire) est la mise en place du dispositif RESPIRALYON, d'autres nécessitent d'être encore améliorées : l'actualisation de l'information donnée au public (sites internet, plaquettes), le développement du partenariat avec l'éducation nationale, les associations de défense de l'environnement ou les médias, l'implication de représentants de la société civile. Enfin, certaines propositions n'ont pas été suivies d'effet soit par manque de moyens (l'organisation de réunions publiques, par exemple), soit parce qu'il n'a toujours pas été possible d'aboutir : la création d'un point de rassemblement de toute la documentation sur l'environnement industriel, la mise en chantier au sein du SPIRAL AIR d'une réflexion sur l'impact santé des COV, un statut juridique pour le SPIRAL qui lui permettrait de financer de manière collégiale les actions qu'il entreprend et de disposer de moyens humains à la hauteur du travail à accomplir.

Voir le détail en ANNEXE des suites données aux propositions du forum

Les actions principales du SPIRAL 2001 – 2005

Les actions « phares » décrites ci-après – période 2001/2005 - sont celles qui ont le plus marqué la vie du SPIRAL et en particulier ses différents groupes de travail

SPIRAL RISQUES INDUSTRIELS

• un cédérom sur la prévention des risques majeurs en Rhône-Alpes

La diffusion en 2003 aux 7 000 établissements scolaires de Rhône-Alpes, via les services de l'Éducation Nationale, d'un cédérom sur la prévention des risques majeurs en Rhône-Alpes, réalisé conjointement avec le CIRIMI (Comité pour l'Information sur les Risques Industriels Majeurs dans le département de l'Isère)



La création de ce cédérom a été guidée par un double objectif :

- apporter un outil d'aide pédagogique aux personnels enseignants désireux de faire travailler leurs élèves sur les domaines liés à la prévention des risques
- constituer une base d'informations pour la réalisation du Programme Particulier de Mise en Sûreté face aux risques majeurs (PPMS) au sein des établissements scolaires

Son contenu : en explorant le paysage virtuel du sommaire du cédérom, l'utilisateur rencontre tous les risques majeurs auxquels il peut être exposé en Rhône-Alpes, soit 4 risques technologiques (industriel, rupture de barrage, transport de matières dangereuses, nucléaire) et 6 risques naturels (avalanche, mouvement de terrain, séisme, crue torrentielle, inondation, feu de forêt). Une approche cartographique lui permet également une entrée personnalisée en identifiant les risques auxquels sa commune est exposée.

Un clic sur un risque propose l'accès aux 4 parties suivantes :

- découvrir chacun des 10 risques, grâce à des fiches qui décrivent l'essentiel du phénomène, les enjeux, la prévention et la protection
- comprendre le risque, au travers d'études de cas régionaux. C'est un bureau virtuel qui propose toutes les ressources nécessaires à la compréhension d'un cas régional de risque majeur (rapports techniques, plans, interviews, photos...)
- agir face à ce risque, en testant (QCM) ses connaissances acquises et une analyse des réponses indique les parties à revoir
- connaître les consignes de sécurité relatives à chaque risque étudié. Une animation pour chacun des risques étudiés permet de visualiser les « bons réflexes » à adopter en cas d'accident majeur

Un site internet spécifique est associé au CD-Rom : <http://www.risquesmajeurs.com> et permet de compléter ses connaissances sur chacun des risques.

- **L'organisation, avec le CIRIMI, de la campagne d'information des populations 2003 sur les risques industriels majeurs dans les départements du Rhône et de l'Isère**



142 communes (76 dans l'Isère, 36 dans le Rhône et 30 dans les départements limitrophes : Ain, Ardèche, Drome, Loire), soit 1 100 000 personnes, sont concernées par les risques industriels majeurs générés par les 53 établissements Seveso « seuil haut » (29 dans l'Isère et 24 dans le Rhône) et les 4 installations nucléaires de base (de l'Isère) ; ces établissements étaient répartis en 13 entités géographiques qualifiées de « bassins d'information ».

Un guide d'information et de prévention, accompagné d'un cahier descriptif du bassin d'information et des entreprises à risques majeurs qui s'y trouvent, a été diffusé auprès de chaque foyer des communes concernées – tirage : 615 000

exemplaires

D'autres supports d'information ont été réalisés : un dossier d'information destiné aux relais d'opinion, un film à valeur éducative sur les risques industriels majeurs, des affichettes sur « les bons réflexes » à adopter en cas d'alerte destinées aux ERP (Établissements Recevant du Public). 16 réunions publiques ont également été organisées dans les bassins d'information afin de permettre à la population de poser toutes les questions qui la préoccupaient. Par ailleurs, en partenariat avec les amicales et mutuelles des sapeurs pompiers de l'Isère et du Rhône, les « bons réflexes » en cas d'alerte ont été insérés dans la plupart des calendriers des sapeurs pompiers diffusés fin 2002, début 2003.

Enfin, pour que chacun se familiarise avec le signal d'alerte et les bons réflexes à avoir, il est possible d'appeler un numéro vert (appel gratuit) : **0 800 50 73 05** ; ce numéro est toujours en service.

- L'enquête de perception de la campagne d'information sur les risques, réalisée en juillet 2004 sur les deux départements ; cette enquête a permis de mettre en évidence que, si le niveau d'information sur les risques industriels n'a pas évolué par rapport à la campagne précédente de 1998, la connaissance des conduites à tenir en cas d'accident est en augmentation.
- Le SPIRAL s'est, par ailleurs, positionné pour coordonner les futurs CLIC (Comité Locaux d'Information et de Concertation), en cours de création, dans le département du Rhône, et en assurer leur secrétariat (le CIRIMI a fait de même pour le département de l'Isère).

SPIRAL AIR

- **Le dispositif RESPIRALYON**

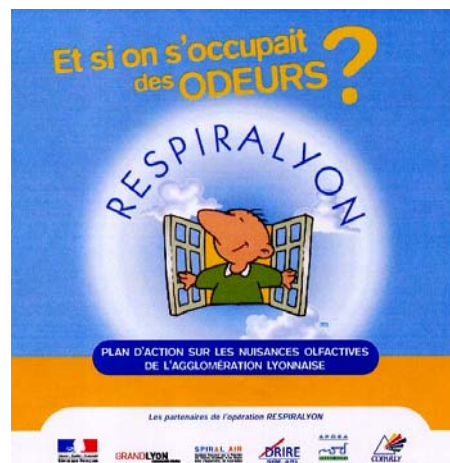
Le lancement en novembre 2003, en réponse à la demande du préfet, d'un dispositif baptisé RESPIRALYON qui combine deux démarches complémentaires (une démarche météorologique pour mieux connaître les molécules odorantes de l'agglomération, et une démarche humaine en faisant appel aux habitants du Grand Lyon) et qui, actuellement, s'organise autour de trois actions principales :

- la mise en place d'un réseau de nez volontaires répartis sur le territoire de la

- communauté urbaine de Lyon ; leur mission consiste à réaliser une consignation quotidienne sur la présence ou non d'odeur et à la caractériser le mieux possible
- la mise au point d'un dispositif de gestion de « crise olfactive », en particulier en définissant des moyens adéquats de prélèvement et d'analyse de l'air ambiant
 - l'enregistrement centralisé de tous les signalements du public sur les nuisances olfactives avec la mise en place d'un « formulaire de signalement d'odeurs » disponible sur internet, dans les mairies ou auprès du secrétariat du SPIRAL

Un site internet dédié à RESPIRALYON a été également mis en service. Il se veut un outil interactif à destination du grand public : il permet de recueillir à la fois les données transmises ponctuellement par les habitants du Grand Lyon pour les restituer sous forme d'information en temps réel et les données transmises quotidiennement par le réseau de nez pour des analyses plus complexes. C'est aussi un site d'information générale sur la problématique des odeurs et sur le dispositif RESPIRALYON .

<http://www.respiralyon.org>



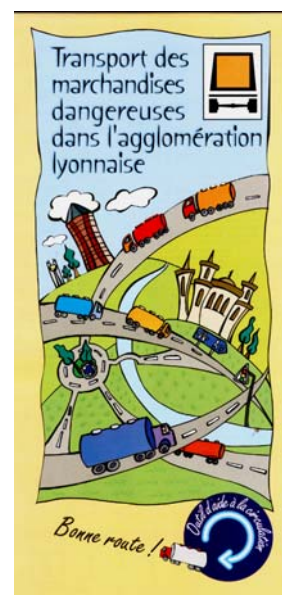
Un comité de pilotage constitué de membres du SPIRAL AIR gère ce dispositif dont l'animation du réseau de nez et l'exploitation des données ont été confiées à COPARLY (association de surveillance de la qualité de l'air de l'agglomération lyonnaise)

SPIRAL TRANSPORTS DE MATIERES DANGEREUSES

- **La mise en place en 2001 d'un « plan de circulation matières dangereuses »**

Ce plan, qui a fait l'objet d'un arrêté préfectoral en date du 7 décembre 2000, définit un périmètre interdit au transit des véhicules transportant des matières dangereuses et un périmètre réglementé pour la desserte interne ; ce dernier est assorti d'une interdiction de circulation aux heures de pointe pour les véhicules TMD de plus de 19 tonnes, d'axes privilégiés à emprunter et d'interdictions de circulation sur certains lieux de rassemblement tels que les marchés forains.

Afin d'informer les transporteurs, deux cartes ont été envoyées au millier d'entreprises de la région Rhône-Alpes effectuant des transports de marchandises dangereuses ; la première carte explique en plusieurs langues comment contourner l'agglomération (plan de transit), la deuxième carte (plan de desserte interne) détaille le schéma de desserte locale en indiquant les stations services à desservir, les entreprises productrices de matières dangereuses et les itinéraires conseillés dans l'agglomération.



- **l'élaboration d'un cahier des charges pour l'aménagement d'une plate-forme modèle d'échanges rail/route** prenant en compte les préoccupations environnementales et de sécurité publiques. Ce cahier des charges reste une recommandation et se veut une base de réflexion et de conduite pour toute nouvelle plate-forme de transbordement.

SPIRAL EAU

- **La mise en service en 2001 d'une station automatique d'alerte et de surveillance de la qualité des eaux du Rhône à l'aval de l'agglomération lyonnaise à Ternay**

Cette station, implantée en rive gauche du Rhône sur la commune de Ternay, revêt deux objectifs principaux :

- l'alerte en cas de pollution accidentelle du fleuve, afin de prendre rapidement toutes les mesures nécessaires pour protéger notamment les captages d'eau potable situés à proximité (alimentation en eau potable d'une population d'environ 185 000 personnes)
- le renforcement du suivi patrimonial du fleuve, permettant notamment de mettre en vigilance les gestionnaires des stations d'épuration urbaines ou industrielles ainsi que les entreprises rejetant directement dans le fleuve



En outre, la station est un élément essentiel pour la restauration globale du Rhône puisqu'elle s'inscrit dans le plan général de restauration du fleuve et dans le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) du Bassin Rhône-Méditerranée et Corse.

La station comprend une prise d'eau, des matériels de prélèvement et d'échantillonnage automatiques et un bâtiment abritant les analyseurs physico-chimiques (COT, métaux lourds...), un système d'alerte biologique (activités des truitelles), le système informatique de gestion et de traitement de l'information (automate).

L'alerte est basée sur les résultats d'analyses automatiques physico-chimiques et biologiques. Une procédure de validation des données de type assurance qualité a été mise en place.

- La réalisation en 2001, en partenariat avec le Grand Lyon, de deux documents à envoyer, l'un aux ménages de la Communauté Urbaine (310 000 exemplaires) et concernant les déchets ménagers toxiques, l'autre aux entreprises sur la base d'un fichier d'adresses du Grand Lyon et concernant les Déchets Toxiques en Quantités Dispersées (4000 entreprises). Il s'agissait de sensibiliser et de donner des informations pratiques pour améliorer la gestion des déchets dangereux.
- L'initiation et la mise en place en 2001/2002, avec l'Agence de l'Eau RMC, la région Rhône-Alpes, la Chambre régionale de métiers (porteur de l'opération) et les professionnels concernés, d'une opération « pressing propre » sur la région ; l'objectif était d'améliorer le taux de collecte et d'élimination satisfaisantes des boues contenant des solvants chlorés générées par les 800 pressings de la Rhône-Alpes.
- La fixation, en application du SDAGE, d'objectifs chiffrés de réduction des rejets toxiques identifiés sur l'agglomération lyonnaise, en visant au minimum une réduction de 50 % par rapport aux rejets actuels ; des valeurs ont été définies en 2001 pour les métaux et en 2005 pour les micropolluants organiques

L'actualité du SPIRAL

- octobre 2005 -

les actions thématiques

Le plan d'actions 2005 a été validé, dans son ensemble, par la commission permanente du SPIRAL le 22 décembre 2004. Il est issu des réflexions au sein de chacun des groupes de travail et des résultats de l'enquête de perception de la campagne d'information sur les risques industriels majeurs (enquête réalisée en juin 2004).

Les principales actions décrites ci-dessous intègrent les dernières réflexions et décisions de chacun des groupes de travail.

SPIRAL RISQUES INDUSTRIELS

- **L'appui des CLIC**

Le SPIRAL RISQUES assurera l'appui des CLIC du département du Rhône (une douzaine) afin de favoriser les échanges d'expériences ainsi que la capitalisation des informations en provenance des CLIC (identification des sujets et études qui auraient un intérêt transversal, mise à disposition d'outils de communication...); le SPIRAL assurera le secrétariat des CLIC de ces départements (en faisant appel à un prestataire pour réaliser les comptes rendus).

La coordination générale des CLIC de Rhône-Alpes reste du ressort de la division environnement de la DRIRE Rhône-Alpes en liaison, pour les CLIC de leur zone de compétence, avec le SPIRAL et le CIRIMI (pour le département de l'Isère).

- **La mise en place d'un site internet spécifique aux CLIC de Rhône-Alpes**

C'est un portail d'accès qui permet facilement de se diriger, soit vers un ensemble d'informations générales sur les CLIC, soit vers des informations sur un CLIC en particulier (comptes rendus de réunions, membres du CLIC, date des réunions...), soit vers les 3 sites où l'internaute peut trouver de nombreuses informations sur les établissements industriels Seveso (site de la DRIRE Rhône-Alpes, du SPIRAL et du CIRIMI).

Le site comporte également un lexique et une partie interactive sous forme de Questions/Réponses. L'actualisation du site, la mise en ligne des questions et réponses, sont gérées par l'administrateur du site, en l'occurrence la division environnement de la DRIRE Rhône-Alpes.



le fonctionnement du SPIRAL

- **Le forum interSPPPI et les « 15 ans du SPIRAL »**

L'organisation à Lyon, les 19 et 20 octobre 2005, du Forum national interSPPPI, traditionnellement organisé tous les deux ans par un des SPPPI (Secrétariats Permanents pour la Prévention des Pollutions Industrielles) de France. Cette manifestation, qui dure deux jours, en présence du directeur de la DPPR (Direction de la Prévention des Pollutions et des Risques) du MEDD (Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable), est suivie le 21 octobre 2005, sur une demi-journée, de la réunion du comité plénier du SPIRAL pour célébrer les « 15 ans du SPIRAL »

- **L'Evolution structurelle du SPIRAL**

La refonte de l'arrêté du 10 décembre 1990 portant organisation du SPIRAL : cet arrêté n'a jamais été révisé bien que dans son application, on peut facilement constater des évolutions depuis plusieurs années (la dernière en date concerne la prise en compte des CLIC). Des propositions ont été discutées lors de la dernière commission permanente du SPIRAL mais, compte tenu notamment d'un projet d'arrêté ministériel, en cours de discussion, portant création des SPPPI, il s'est avéré nécessaire de reporter la décision après la sortie du texte ministériel et une nouvelle consultation de la commission permanente.



Les perspectives

quelques pistes....

- **SPIRAL RISQUES**

La mise en place et la coordination, avec le CIRIMI et la DRIRE Rhône-Alpes, de la prochaine campagne d'information sur les risques industriels majeurs de tous les établissements Seveso seuil haut (plus de 70) des 8 départements de la région Rhône-Alpes qui sont soumis à cette obligation. Première réflexions en 2006, la campagne pourrait être lancée en fin 2007, début 2008

- **SPIRAL AIR**

L'évolution du dispositif RESPIRALYON dans le but de permettre une reconnaissance plus rapide et plus sûre des odeurs ressenties et donc une action plus réactive sur les sources des nuisances. Cette évolution repose sur :

- la constitution d'un catalogue des notes odorantes qui caractérisent au plus près les odeurs ressenties dans l'agglomération
- l'apprentissage d'un langage commun par les membres du réseau de nez volontaires
- la formation de membres de la structure RESPIRALYON en capacité d'enquêter sur une gêne signalée
- l'élaboration d'une méthode d'échantillonnage et d'analyse physico-chimiques des COV, utilisable notamment en cas de nuisance importante signalée

La mise en place d'un groupe de réflexion sur l'évaluation du risque sanitaire dans une zone de fortes émissions de COV (Composés Organiques Volatils) qui réfléchira dans un premier temps à la faisabilité d'une telle étude sanitaire. Ce groupe serait piloté par la CIRE (Cellule d'Intervention Régionale en Epidémiologie) et travaillerait sur une zone restreinte (Feyzin)

- **SPIRAL TMD**

L'actualisation du livre blanc sur le TMD dans l'agglomération lyonnaise, en prenant en considération l'évolution de la réglementation et les nouvelles données sur les flux de circulation issues de la récente enquête cordon.

L'évaluation et l'adaptation éventuelle du plan de circulation des matières dangereuses par route dans l'agglomération lyonnaise.

- **SPIRAL EAU**

La prise en compte des résultats de l'étude globale lancée fin 2004, et visant à redéfinir une politique de gestion de toutes les stations d'alerte et de surveillance de l'agglomération lyonnaise, pour la poursuite et la redéfinition des conditions d'exploitation de la station de Ternay, en particulier sur les données produites, sur la pertinence de l'alerte, la répartition du financement de la station et sa maîtrise d'ouvrage

La réalisation d'outils de communication « grand public » sur le fonctionnement et les résultats de la station de surveillance et d'alerte de Ternay et sur « l'état du Rhône en 2005 » (actualisation de la plaquette précédente réalisée en 2002)

- **L'INFORMATION**

La création d'un point de rassemblement de toute la documentation, de toutes les publications sur l'environnement industriel, produites par les différentes composantes du SPIRAL, en utilisant une structure existante telle que la MRE (Maison Rhodanienne de l'Environnement)



Suites données aux propositions du forum des 10 ans du SPIRAL en novembre 2001

(le point en octobre 2005)

Propositions du forum de novembre 2001	Le point en octobre 2005
1 - réactiver le SPIRAL AIR pour qu'il retrouve son rôle de réflexion, d'étude, de proposition, de recommandation. Cette demande transparait de tous les éléments analysés, en particulier des différentes interventions faites au cours du Forum, et la qualité de l'air reste la préoccupation majeure des habitants du Grand Lyon.	Réalisé La présidence a été confiée à M. REPPÉLIN, Vice Président de la communauté urbaine de Lyon. Un plan baptisé RESPIRALYON a été mis en place.
2 - se préoccuper de l'impact sur la santé : cette problématique santé/environnement concerne particulièrement la pollution atmosphérique, néanmoins le débat a été largement ouvert sur l'acceptabilité du risque. Il est proposé de continuer à parler de ces questions et de donner plus d'informations à la population ; par contre, la création d'un groupe de travail spécifique sur ce sujet n'est pas parue d'actualité.	Un sous-groupe du SPIRAL AIR piloté par la CIRE (Cellule d'Intervention Régionale en Epidémiologie) dont la vocation est de réfléchir à l'impact santé des COV (Composés Organiques Volatils) sur une zone restreinte (Feyzin) est envisagé au sein du SPIRAL AIR.
3 - adapter l'information pour qu'elle soit compréhensible par les différents publics ; l'enjeu est de mieux cibler la communication faite par le SPIRAL, en utilisant des relais locaux différents tels que mairies, écoles, médecins ...	Mis en application lors de la campagne d'information du public sur les risques industriels majeurs, en 2003, ainsi que lors du lancement du dispositif RESPIRALYON en novembre 2003.
4 - faire une information transparente (« dire la vérité »), et renouvelée (pour tenir compte des évolutions)	Des progrès sont réalisés mais le renouvellement et l'actualisation de l'information dépendent aussi des moyens qui y sont consacrés tant au niveau du secrétariat du SPIRAL qu'au niveau des partenaires financiers des actions en cause.
5 - renforcer l'information des concitoyens en organisant des réunions publiques , notamment faire une réunion annuelle de restitution des travaux du SPIRAL devant le public.	Action non réalisée à ce jour. Néanmoins, la réunion du comité du SPIRAL, sans être une réunion publique, s'adresse à un public élargi (environ 300 invitations) par rapport aux réunions habituelles des groupes de travail du SPIRAL.
6 - s'appuyer sur les communes pour transmettre l'information aux populations (en particulier sur les risques majeurs), les associations locales et comités de riverains , les salariés des entreprises (rôle d'ambassadeur) et la presse locale	En partie réalisé (pour ce qui concerne les communes) mais beaucoup de difficultés pour s'appuyer sur les associations de protection de l'environnement (manque de disponibilité des associations ?) et la presse locale. Pour ce qui concerne les comités de riverains et les salariés des entreprises, la création des CLIC devrait apporter une solution.
7 - développer le partenariat avec les médias : faire de l'information en amont, éviter	Difficile , néanmoins il y a des contacts fréquents avec certains journaux quotidiens et

l'information de crise.	hebdomadaires (Le Progrès, Lyon Capitale).
8 - mieux impliquer dans les travaux du SPIRAL les associations de défense de l'environnement , vecteurs qui apparaissent les plus crédibles en matière d'information du public.	Difficile malgré plusieurs relances. Les associations de protection de l'environnement ont elles-mêmes des difficultés à trouver des personnes disponibles.
9 - développer le partenariat avec l'éducation nationale , à l'exemple de la réalisation du cédérom sur les risques majeurs	Quelques actions de formation (participation à la formation risques majeurs des professeurs ou à l'utilisation du CD-Rom) mais difficultés pour l'éducation nationale (académie et rectorat) à consacrer des unités d'œuvre à la problématique de l'environnement et des risques industriels.
10 - admettre plus de représentants de la société civile au sein du SPIRAL.	Effort à accentuer , particulièrement au sein du SPIRAL RISQUES (représentant des salariés notamment).
11 - créer un point de rassemblement de toute la documentation , de toutes les publications sur l'environnement industriel, produites par les différentes composantes du SPIRAL ; au besoin, utiliser une structure existante telle que la MRE (Maison Rhodanienne de l'Environnement).	Non réalisé à ce jour, mais les discussions vont prochainement reprendre avec la MRE, le Grand Lyon et le département, sur la base d'un cahier des charges qui a été élaboré pour une étude de faisabilité d'un tel centre.
12 - faire perdurer les nombreux points positifs qui ont été soulignés au cours du Forum : la capacité du SPIRAL à faire débattre , à faire apparaître des équilibres indispensables entre enjeux souvent contradictoires, à être porteur de cette possibilité de médiation , la structure collégiale qui lui confère une crédibilité certaine.	Effort à soutenir , mais c'est la vocation même du SPIRAL.
13 - tirer d'avantage encore de l'espace de débats , de propositions , de sensibilisation que constitue le SPIRAL.	Effort à soutenir , mais c'est aussi fonction des moyens qui sont consacrés à faire fonctionner cette structure.
14 - amplifier le travail de proximité avec les populations, les acteurs économiques, les élus.	Effort à accentuer mais limité par les moyens consacrés au secrétariat du SPIRAL.
15 - renforcer la capacité à être un relais d'information vers nos concitoyens.	Des actions y contribuent (site internet, plaquettes...) mais la réalisation d'un véritable centre d'information et de documentation sur l'environnement industriel accentuerait ce rôle de relais d'information vers nos concitoyens.
16 - travailler à « géométrie variable » pour ce qui concerne le champ d'intervention géographique du SPIRAL, en fonction des thématiques et des circonstances locales.	Pratiquement réalisé (le nouvel arrêté portant création du SPIRAL l'entérinera)
17 - disposer d'un statut juridique ou de toute forme de structure, qui permette au SPIRAL de financer de manière collégiale les actions qu'il entreprend, d' avoir les moyens humains indispensables à son bon fonctionnement (pouvoir faire appel à des CDD, des stagiaires...).	Non réalisé. L'absence de statut juridique est un handicap pour développer le SPIRAL mais aussi pour le faire fonctionner actuellement dans un contexte réglementaire sans équivoque. A signaler que le projet de décret en cours de discussion sur la création des SPPPI, est un premier pas vers un statut.

L'organisation du SPIRAL

SPIRAL RISQUES INDUSTRIELS

Président : M. Michel REPELIN

Vice-Président du Grand Lyon, chargé de l'environnement
Maire de Collonges au Mont d'Or

SPIRAL AIR

Président : M. Michel REPELIN

Vice-Président de la Communauté Urbaine de Lyon
Maire de Collonges au Mont d'Or

SPIRAL EAU

Président : M. Jean Claude DAUMAS

Vice-Président du Comité de Bassin
Président de l'APIRM (Association)

SPIRAL TRANSPORTS DE MATIERES DANGEREUSES

Président : M. Claude PILLONEL

Vice-Président du Grand Lyon
Maire de Poleymieux au Mont d'Or

SPIRAL DECHETS

Président : *actuellement sans Président*

Secrétariat général du SPIRAL

DRIRE Rhône-Alpes

Secrétaire délégué : M. Gérard BERNE – Assistante : Mme Josianne COTE

Secrétaire du SPIRAL TMD : Marc DELEIGUE - DDE

Co-secrétaire du SPIRAL EAU : Patrice PAUTRAT – Agence RM et C

Site internet du SPIRAL www.lyon-spiral.org

Site internet du dispositif RESPIRALYON : www.respiralyon.org

Site internet du cédérom sur les risques majeurs en Rhône-Alpes : www.risquesmajeurs.com

Site internet des CLIC de Rhône-Alpes : www.clic-rhonealpes.com

Coordonnées du SPIRAL :

Secrétariat du SPIRAL – DRIRE Rhône-Alpes

2 rue Antoine Charial

69426 LYON Cedex 03

T. 04.37.91.44.00

F. 04.37.91.28.03

Mel : secretariat.spiral@industrie.gouv.fr

« Réfléchir entre tous les partenaires de l'environnement sur des problèmes réels qui ne sont pas forcément du domaine réglementaire mais qui souvent correspondent à une attente de la population, essayer de trouver des réponses communes pour améliorer la situation au regard de l'environnement, privilégier le dialogue pour aboutir à un accord tout en conservant sa propre analyse, telles sont les exigences du SPIRAL »